

Commune de VITRAC SUR MONTANE

Réunion ordinaire du conseil municipal du 16 février 2017

PRESENTS : Mme ANTOINE / Mme DOUHET / Mme DUMAS / Mme LAGRANGE / M. FAURIE / M. MALAURIE / M. MIGINIAC / M AUBESSARD

Absents : Mme STOPYRA (excusée)

Mme BRETON qui donne procuration à M. MALAURIE

M. STOPYRA

Début de la réunion à 20h30

Secrétaire de séance : Mme Odette DOUHET, élue à l'unanimité par les membres du conseil.

Adoption du compte rendu de la dernière réunion à l'unanimité.

Mme Dumas souhaite rajouter à l'ordre du jour, la validation de l'adhésion du SIAEP de la Montane au syndicat du Puy des Fourches- Vézère pour la production. Le conseil municipal valide.

M. le maire souhaite rajouter à l'ordre du jour, la demande de subvention exceptionnelle au ministère de l'Intérieur pour les travaux d'aménagement de la mairie. Le conseil municipal valide.

Plan local d'urbanisme intercommunal

Le PLUi est un document d'urbanisme à l'échelon de l'agglomération qui étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire. Il doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé.
27 mars 2017 : toutes les communautés qui ne le sont pas encore deviennent compétentes pour élaborer un PLUi sauf si $\frac{1}{4}$ des communes représentant 20 % de la population ont délibéré négativement.

Adopté avec 7 voix pour, 1 contre et 1 abstention

Plan communal de sauvegarde

Le PCS, maillon local de l'organisation de la sécurité civile, peut être activé en cas d'événements climatiques importants, d'accidents de transports ou de risques sanitaires importants. Il comporte des fiches actions - instructions - supports ainsi qu'un annuaire pour faciliter la gestion de la crise.

Il sera à disposition à la mairie ainsi que les plans.

Adopté à l'unanimité

Modification statutaire de la communauté d'agglomération

Le périmètre de l'agglomération ayant été étendu, il convient de valider la modification des statuts liés à l'adhésion des nouvelles communes

Adopté à l'unanimité

Choix fournisseur photocopieur

Le contrat de maintenance de notre copieur arrive à échéance. Après étude, la location du matériel est plus avantageuse. Après présentation des offres de 3 fournisseurs, le conseil choisit à l'unanimité celle de la société AEL comme suit :

- Location : 63,33 € HT/mois
- A4 noir : 0,0052 € / page
- A4 couleur : 0,052 € / page

Reliure du registre de délibération

Obligation légale de relier les registres de délibérations - compte rendu et arrêté tous les 5 ans, et ce depuis 2012. Après présentation des offres, le conseil décide, l'unanimité de retenir celle de La Reliure du Limousin, comme suit :

- Délibérations + compte rendu (2012 à 2017) : 117,00 € HT
- Arrêtés du personnel : 76,95 € HT
- Arrêtés du maire : 76,95 € HT

Demande de subventions pour la mise en accessibilité de la mairie

Le coût des travaux, maîtrise d'œuvre comprise, est évalué à 152 295.75 € HT.

Les aides suivantes peuvent être sollicitées

Aide DETR 2017 sur une dépense éligible de 152 295.75 € HT

Taux 48% + 12 % de bonus développement durable soit une subvention de : 91 377.45 €

Aides du Conseil Départemental au titre des années

2017 : taux 25 % d'une assiette éligible HT de 75 000 € soit une aide plafonnée à 15 000 €

2018 : taux 25% d'une assiette éligible HT de 75 000 € soit une aide plafonnée à 15 000 €

(soit un total d'aides publiques de 121 377.45 €, soit 79.70 % du projet HT)

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne délégation de pouvoirs au Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de ce projet

Encaissement annuel de la régie photocopie

La régie de recette pour les photocopies a été instaurée par arrêté du 8 juillet 1983, précisant que le régisseur devait verser mensuellement les recettes encaissées. Les sommes reçues étant modiques, Mme la comptable du trésor public conseille un encaissement annuel (ce que nous faisons déjà : régularisation).

Adopté à l'unanimité

Convention de partenariat avec les Mômédières

Sujet ajourné car l'assemblée générale de l'association est programmée le lendemain.

Demande de prêt mise en accessibilité bâtiment mairie-école

Après contact avec la caisse des dépôts pour une demande de prêt de de 65 000 € pour les travaux de mise en accessibilité du bâtiment mairie-école, il est nécessaire que le conseil municipal s'engage à inscrire le montant de l'emprunt au budget de l'année 2017, afin de pouvoir monter le dossier.

Adopté à l'unanimité

Adhésion du SIAEP de la Montane au Syndicat du Puy des Fourches - Vézère

Le conseil syndical du SIAEP de la Montane, dans sa délibération du 21 novembre 2016, a validé son adhésion au syndicat du Puy des Fourches-Vézère pour la production.

Il est proposé au conseil municipal de donner son accord afin d'entériner cette adhésion

Le conseil approuve à 8 voix pour et 1 contre

Demande de subvention exceptionnelle au ministère de l'Intérieur

M le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à solliciter une subvention exceptionnelle pour la réalisation des travaux de mise aux normes du bâtiment mairie. Ces travaux sont estimés à 152 295.75 € HT.

Suite à cette présentation, le conseil municipal vote pour à l'unanimité.

Questions diverses

Décorations de Noël : Mme Douhet et Dumas rapportent au conseil que nombres

d'habitants regrettent que le bourg n'ait pas été décoré à l'occasion des fêtes de fin d'année. M. le maire prend acte.

Ecole : Mme Dumas tient à signaler que des problèmes de violence et de vocabulaire perdurent durant les temps périscolaires. M. le maire s'étonne car il semblerait que le climat soit plus serein depuis quelques temps. De plus aucune information ne lui est parvenue dans ce sens. Il s'engage à être plus vigilant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.